



LES FONDS POSTÉRITÉ

Le fonds de dotation est une alternative très avantageuse à la création d'une fondation privée

Un Fonds Postérité est un fonds de dotation créé à Centraide Bas-Saint-Laurent. Les revenus de placement tirés du capital sont versés annuellement en aide financière à Centraide et à des organismes qu'il soutient afin d'améliorer les conditions de vie des personnes en situation de pauvreté et de vulnérabilité.

20 ANS D'EXPÉRIENCE EN DONS PLANIFIÉS

DEPUIS 1998:

- 158 Fonds créés
- 12 591 935 \$ cumulés en encaisse et en engagements
- 2 252 211 \$ investis dans la communauté

LES CRÉATEURS DE FONDS

- **Des individus** – Qui ont beaucoup reçu de la vie, de leur communauté, de leur famille, et qui désirent donner en retour. Des gens qui souhaitent que les valeurs qui les animent leur survivent
- **Des familles** – Qui souhaitent transmettre des valeurs de partage et d'entraide à leurs enfants, petits-enfants et arrière-petits-enfants... Des gens qui veulent offrir une société plus juste, plus inclusive et forte aux générations futures

SIMPLICITÉ DE LA DÉMARCHE

Votre Fonds Postérité personnalisé est créé par la signature d'une convention. Aucune autre démarche légale n'est requise, aucun frais de démarrage n'est exigé et il n'y a pas de délai.

LES ÉTAPES DE LA CRÉATION D'UN FONDS POSTÉRITÉ

- **Identifier les créateurs du fonds** : vous-même, vous et votre conjoint(e), votre famille...
- **Choisir le nom du fonds** : votre nom, celui de votre famille, d'un être cher ou tout autre nom évocateur pour vous.
- **Déterminer l'objectif du fonds** : tous les Fonds Postérité sont créés pour soutenir la mission de Centraide soit d'améliorer les conditions de vie des personnes en situation de pauvreté et de vulnérabilité. Il est aussi possible de cibler un ou plusieurs champs d'actions parmi lesquels œuvrent les organismes associés à Centraide, comme par exemple les besoins de base (voir Annexe 1).
- **Déterminer de quelle manière sera nourri votre fonds**, incluant le don initial minimum de 5 000\$, du vivant et/ou au décès. Les possibilités sont nombreuses :
 - En espèce
 - Actions cotées en bourse
 - Assurance-vie
 - Legs particulier ou résiduaire (par testament)
 - Régime de retraite (REER ou FERR)
 - Biens meubles ou immeubles (bijoux, chalet, terrain, etc.)
- **Déterminer qui sera responsable des décisions relatives à votre fonds après vous** : des personnes que vous nommez ou Centraide.

L'ADMINISTRATION ET LA GESTION

- Centraide confie la gestion de ses Fonds Postérité à la Fondation Québec Philanthrope (FQP) qui travaille avec SSQ Investissement et Retraite à titre de gestionnaire. Essentiellement, il s'agit d'un portefeuille de type équilibré, constitué d'actions et d'obligations et bien diversifié mondialement (voir la répartition - Annexe 2).
- La politique de placement de la FQP prévoit générer des rendements à long terme de 6,75% par an net des frais de gestion (voir l'historique des rendements obtenus des 5 dernières années - Annexe 3).
- Les frais d'administration de la FQP sont de 0,65% et ceux du gestionnaire étaient de 0.53 % en 2016 pour 1,18%. Centraide ne charge aucun frais.
- Centraide émet des reçus de charité pour tout apport à votre fonds.
- Centraide vous transmet un relevé des opérations annuellement.

CENTRAIDE VOUS ACCOMPAGNE DANS VOS DÉMARCHES DE DONNS

- Afin que vous réalisiez pleinement vos aspirations philanthropiques, vous bénéficiez des conseils appuyés par notre connaissance des besoins actuels du milieu et des organismes communautaires qui y répondent avec efficacité.
- Centraide peut organiser, selon le cas, des remises d'aide financière personnalisées dans les organismes.

COMBIEN DISTRIBUEREZ-VOUS?

Chaque année, Centraide fixe, conformément aux politiques établies par son conseil d'administration et aux exigences fiscales, un pourcentage de la valeur marchande du fonds afin de déterminer le montant distribuable. Le pourcentage actuel est fixé à 3,5% ce qui correspond au contingent exigé par l'Agence du Revenu du Canada (ARC).

Par souci de flexibilité, vous aurez la possibilité d'augmenter le retour à la communauté en retirant du capital de votre fonds, annuellement et sur demande, un certain montant :

- Fonds de 250 000 \$ et moins : empiètement possible jusqu'à 10% de la valeur marchande du capital
- Fonds de 250 000 \$ et plus : empiètement possible jusqu'à 20 % de la valeur marchande du capital

À QUI DISTRIBUEREZ-VOUS?

- Fonds de 5 000 \$ à 24 999\$: 100% à Centraide Bas-Saint-Laurent
- Fonds de 25 000 \$ et plus : 25% minimum à Centraide et 75% maximum à des organismes ou initiatives soutenus par Centraide*(Annexe 4)

*Centraide travaille de près avec plus de 50 organismes et initiatives associés dans la région du Bas-Saint-Laurent. Pour consulter la liste de ces organismes, visitez notre site Web à centraidebsl.org/soutien-aux-organismes/

L'équipe de Centraide est là pour vous conseiller. Pour plus d'information, contactez-nous au 418 775-5555 ou à mafondation@centraide-bsl.com.



ANNEXE 1

LES CHAMPS D'ACTION PARMIS LESQUELS OEUVRENT LES ORGANISMES ASSOCIÉS À CENTRAIDE BAS-SAINT-LAURENT

CENTRAIDE : 1 ACTION GLOBALE, 4 CHAMPS D'ACTION

SOUTENIR LA RÉUSSITE DES JEUNES

La vie est comme une course à obstacles : un mauvais départ peut tout compromettre. Il faut donc agir tôt. C'est pourquoi Centraide appuie des organismes et des projets communautaires qui :

- stimulent le développement des tout-petits,
- encouragent la persévérance scolaire,
- préviennent l'itinérance chez les jeunes,
- appuient les parents dans leur rôle quotidien.

ASSURER L'ESSENTIEL

Sans logement et vêtements adéquats, sans nourriture suffisante : difficile de construire l'édifice de sa vie quand les besoins premiers ne sont pas comblés. Les organismes et les projets communautaires que Centraide appuie :

- contribuent à la sécurité alimentaire,
- facilitent l'accès à un logement convenable,
- pourvoient aux effets personnels de base.

BRISER L'ISOLEMENT SOCIAL

Les sociétés qui permettent à chaque citoyen, sans exception, de prendre sa place et d'y jouer un rôle se portent mieux que celles qui isolent et qui excluent. Centraide appuie des organismes et des projets communautaires qui :

- encouragent les moments de partage entre aînés,
- favorisent l'inclusion des personnes handicapées,
- soutiennent l'intégration des personnes immigrantes,
- accompagnent les personnes en situation de crise, en difficulté ou avec un enjeu de santé mentale.

BÂTIR DES MILIEUX DE VIE RASSEMBLEURS

En unissant les citoyens et les ressources d'un même milieu, nous créons de puissants réseaux de solidarité où tous expérimentent la force du groupe pour répondre à leurs besoins et leurs réalités. Appuyées par Centraide, ces ressources :

- dynamisent la vie de nos quartiers,
- encouragent l'action bénévole,
- renforcent les compétences et le leadership des organismes.

Un don : plusieurs causes.

ANNEXE 2 LES PLACEMENTS

Les fonds sont assujettis à la politique de placement de la Fondation Québec Philanthrope (FQP). La répartition ciblée des actifs, exprimée en pourcentage de la valeur marchande du fonds, est la suivante :

CATÉGORIE D'ACTIFS	RÉPARTITIONS CIBLES
REVENUS FIXES	25,00 %
Obligations	25,00 %
ACTIONS	50,00 %
Actions canadiennes	20,75 %
Actions mondiales	20,75 %
Actions mondiales - Petite capitalisation	4,25 %
Actions marchés émergents	4,25 %
REVENUS OU FAIBLE VOLATILITÉ	25,00 %
Actions à dividendes élevés	12,50 %
Actifs réels (ex. : immobilier, infrastructure, matières premières; préférence pour l'investissement direct « brique et béton »)	6,25 %
Stratégie à rendement absolu	6,25 %
TOTAL	100 %

ANNEXE 3 LES RENDEMENTS

Répartition par année civile	2016	2015	2014	2013	2012
Fonds Rendements (%)	5,8	7,3	11,5	15,6	9,1

ANNEXE 4 LA DISTRIBUTION DES RENDEMENTS

Fonds de dotation

